RAPPORT N° 79

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD

OBJET

Participation à la mission de prévention et d'animation jeunes - 1ère répartition 2016 - Délégation des Centres Sociaux

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 04 13 31 32 04

PRESENTATION

Par délibération n°170 du 29 octobre 2012, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'approuver un nouveau cadre de financement des postes d'animateurs pour jeunes dans les centres sociaux, dits « postes B », impliquant leur transfert de la délégation Protection Enfance Famille vers la délégation des Centres Sociaux.

Ainsi, le financement des 37 projets affectés à une structure sociale (33 centres sociaux et 4 associations) concerne désormais un projet global d'Animation de Prévention Jeunesse qui intègre le coût du poste de l'animateur et de l'action mise en place.

Par délibération n°152 du 20 décembre 2012, la Commission Permanente du Conseil Départemental a adopté la mise en place du dispositif départemental d'une mission de prévention et d'animation jeunes en direction d'associations, a décidé d'approuver les modalités de mise en œuvre de la nouvelle procédure proposée lors de la Commission Permanente du 29 octobre 2012 et d'adopter le projet de convention d'objectifs et de subventionnement.

Par délibération n°142 du 23 mai 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental a validé une convention triennale d'objectifs avec les 37 structures portant les projets d'Animation Prévention Jeunesse.

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets « animation prévention jeunesse » présentés par 13 centres sociaux et 2 associations dont 5 implantés sur les territoires d'Aix-en-Provence, Charleval, La Ciotat, Port de Bouc, Salon de Provence et 10 sur Marseille pour un montant global demandé de 682 996 €.

INCIDENCE FINANCIERE

Sur proposition de Monsieur le Délégué aux Centres Sociaux, le montant des subventions de fonctionnement à allouer, détaillé dans le tableau ci-annexé, s'élève à 645 289 € réparti comme suit :

N° Programme	N° Opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement de CP
24003	2016-1012702	Animation Prévention Jeunesse	65-51-6574	645 289 €
Total à engager				645 289 €

Conformément aux modalités financières de la convention type adoptée le 20 décembre 2012, les associations percevront 80% de la subvention à la signature de la convention et 20% sur la base d'un bilan annuel de fin d'année.

PROPOSITIONS

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer un montant global de 645 289 €, selon le détail présenté dans les tableaux annexés au présent rapport.
 Cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 51, article 6574, programme 24003 du budget départemental 2016,
- D'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer tous les actes afférents.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serai obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL